



Paris, le 13 octobre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Simplification du système de retraites : Marisol TOURAINE annonce la création du compte personnel retraite**

La loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a introduit des mesures pour équilibrer les régimes et simplifier le système. Le Gouvernement a garanti la pérennité du système par répartition : la branche vieillesse du régime général est excédentaire pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive et à plus long terme, les prévisions montrent que notre système de retraites reste à l'équilibre. Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, annonce aujourd'hui la création du compte personnel retraite, [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr), pour simplifier les démarches de tous les Français.

La réforme des retraites a créé le Groupement d'intérêt public « Union Retraite », réunissant tous les organismes et régimes, afin de faciliter l'accès aux droits, de simplifier les démarches administratives et d'accompagner chaque Français avant, pendant et après son départ à la retraite.

**Le nouveau compte personnel retraite accessible à tous : [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)**

Actif, retraité, salarié, indépendant, fonctionnaire, chômeur : quels que soient la situation ou le parcours professionnel, chaque personne peut désormais ouvrir son compte personnel retraite. A travers une information claire et un accompagnement personnalisé, la plateforme permet à chacun de connaître ses droits à retraite (période validée, date éventuelle de départ à taux plein, etc.), ses interlocuteurs (régimes et caisses de retraite) et de comprendre les spécificités de son régime de retraite. Un traducteur et un conseiller retraite accompagnent chaque usager dans la connaissance de ses droits et des règles applicables. Selon l'âge de l'internaute, le site permet d'estimer le montant de sa retraite. Dans les prochains mois, un nouveau simulateur viendra compléter ce bouquet de services, pour permettre aux usagers de déterminer les modalités de leur fin de carrière. En 2017, de nouveaux services personnalisés seront proposés aux retraités, toujours sur ce même portail.

Cette action résolue en matière d'information constitue un des éléments clés de l'affirmation d'un droit récent : le droit à l'information retraite.

Ces simplifications se poursuivront dans le cadre du programme déterminé par l'Etat, avec le GIP et les régimes concernés. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, chacun pourra formuler une demande unique de retraite en ligne, là où actuellement des demandes doivent être déposées auprès de chaque régime de rattachement.

*« Au-delà de la garantie qu'ont les Français de disposer d'une retraite, avec le retour à l'équilibre financier de l'assurance vieillesse, j'ai voulu donner à chacun la possibilité de choisir sa retraite. Le lancement du compte personnel retraite est le reflet de cette volonté : il est un outil au service des choix offerts à chaque Français. L'action du Gouvernement est globale et déterminée : il s'agit, par tous les moyens à notre disposition, de donner confiance dans le système de retraite par répartition. J'encourage donc chacun à ouvrir son compte sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) », a déclaré Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.*

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)

GIP « Union Retraite » : 01 73 08 27 66 - [thomas.tracou@gip-retraite.fr](mailto:thomas.tracou@gip-retraite.fr)